

LIBÉRIA

Le conflit dans le comté de Lofa ne saurait justifier des homicides, des actes de torture et des enlèvements

Index AI : AFR 34/004/01

« *Un des membres de l'ATU [Anti-Terrorist Unit (Unité de lutte antiterroriste)] a déclaré aux autres : "Il va nous donner des informations sur les activités des rebelles." Ils m'ont emmené à Gbatala. J'ai vu de nombreux trous dans lesquels se trouvaient des prisonniers. Je les ai entendus pleurer, appeler à l'aide et geindre qu'ils avaient faim et qu'ils étaient en train de mourir.* »

Témoignage d'un jeune homme détenu à la base militaire de Gbatala en août 2000.

Amnesty International appelle le gouvernement libérien à prendre les mesures nécessaires pour que cessent immédiatement les homicides et les actes de torture généralisés, notamment les viols, commis par les forces de sécurité contre des citoyens sans défense soupçonnés de soutenir des groupes armés d'opposition libériens.

Dans un rapport publié ce jour (mardi 1^{er} mai 2001), intitulé *Liberia: War in Lofa County does not justify killing, torture and abduction* [Libéria. Le conflit dans le comté de Lofa ne saurait justifier des homicides, des actes de torture et des enlèvements], l'organisation livre les informations détaillées recueillies au cours d'une visite récemment effectuée dans le pays, et appelle les groupes armés d'opposition basés en Guinée à mettre un terme immédiat aux enlèvements de civils et autres atteintes aux droits humains auxquels ils se livrent au Libéria.

« *Les combats dans le comté de Lofa s'accompagnent d'atteintes généralisées aux droits fondamentaux. La communauté internationale doit agir de toute urgence pour y mettre fin, notamment en*

intercedant auprès du gouvernement libérien et en demandant au gouvernement guinéen d'user de son influence sur les groupes armés d'opposition libériens basés sur son territoire », a déclaré Amnesty International.

Depuis la reprise des incursions armées lancées dans le comté de Lofa à partir de la Guinée, en juillet 2000, la situation des droits humains se dégrade peu à peu. Des femmes adultes et mineures qui fuient les hostilités depuis février 2001 ont été arrêtées à des postes de contrôle et soumises à des viols collectifs par les forces gouvernementales libériennes. Début avril 2001, une femme enceinte a été appréhendée non loin de Zorzor, dans le comté de Lofa, par un membre de l'*Anti-Terrorist Unit* (ATU, Unité de lutte antiterroriste), une unité spéciale des forces de sécurité. Elle a été violée de manière répétée jusqu'à sa libération, quelques jours plus tard. En outre, cette femme, qui a été battue et s'est vue piétiner le ventre par des membres de l'ATU, a perdu son enfant.

D'après les informations recueillies, depuis le milieu de l'année 2000, des dizaines de civils ont été victimes d'homicides délibérés parce qu'ils étaient soupçonnés de soutenir des incursions armées lancées depuis le territoire guinéen, et plus de 100 civils, des Mandingues pour la plupart, ont été torturés par l'ATU et d'autres unités des forces gouvernementales. Les autorités utilisent des centres de détention non officiels, au nombre desquels figure la base militaire de Gbatala, située dans le centre du Libéria ; cette base a récemment fait l'objet d'une enquête des Nations unies, parce qu'elle était utilisée comme centre de formation des combattants du *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni), un groupe armé d'opposition sierra-léonais responsables d'atteintes généralisées aux droits humains en Sierra Leone, notamment d'homicides, d'enlèvements et de mutilations. D'autres opposants présumés

sont détenus et torturés dans les cellules de l'ATU qui se trouvent derrière le bâtiment de la présidence, dans la capitale, Monrovia.

Selon des témoignages et d'autres éléments d'information recueillis par la délégation d'Amnesty International au cours de la visite de trois semaines qu'elle a effectuée au Libéria en février 2001, des civils soupçonnés de soutenir l'opposition sont retenus captifs dans des trous – parfois remplis d'eau sale – creusés dans le sol, à la base militaire de Gbatala. Des prisonniers sont frappés, notamment à coups de pied et de crosse ; certains se voient appliquer du plastic fondu sur le corps ou éteindre des cigarettes sur la peau, tandis que d'autres sont contraints de se rouler dans la boue, de marcher pieds nus sur des bris de verre ou de manger du piment. Des suspects sont régulièrement soumis au supplice du « *tabey* », qui consiste à leur lier les bras si étroitement derrière le dos que leurs coudes se touchent. Les victimes rencontrées par les représentants d'Amnesty International portaient encore des cicatrices ainsi que d'autres marques de torture, et étaient manifestement traumatisées.

Au début du mois d'avril 2001, à la suite de plusieurs avancées significatives des groupes armés d'opposition dans le nord du comté de Lofa, le président Charles Taylor aurait annoncé qu'une force composée de 15 000 anciens combattants de sa faction armée, le *National Patriotic Front of Liberia* (NPFL, Front national patriotique du Libéria), serait constituée afin d'aller combattre dans le comté de Lofa. Or le NPFL, de même que d'autres anciennes factions belligérantes, s'est rendu responsable d'atteintes généralisées aux droits humains au cours de la guerre civile qui a ravagé le pays de 1989 à 1996. Amnesty International appelle par conséquent le gouvernement libérien à veiller à ce que ces combattants ne commettent pas de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux.

Du fait de la reprise des affrontements dans le comté de Lofa, en juillet 2000, et

des nouvelles sanctions qui se profilent contre le Libéria de la part des Nations unies, le durcissement de la politique de répression menée par le gouvernement et la négation de tout droit de regard aux organisations de défense des droits humains, aux journalistes, aux étudiants et aux membres de l'opposition se sont accentués de manière alarmante au Libéria. Les forces de sécurité recourent à un large éventail de méthodes, notamment au viol et à d'autres formes de torture, pour réduire au silence ceux qui critiquent le gouvernement. Depuis juillet 2000, des défenseurs des droits humains, des journalistes et des opposants politiques sont sans cesse arrêtés arbitrairement, torturés ou contraints à fuir le pays. Au cours d'une des dernières vagues de répression, le 21 mars 2001, plus de 40 étudiants – souvent en première ligne du combat mené en faveur de la promotion et de la défense des droits humains au Libéria – ont été placés en détention au secret, frappés à coups de crosse et de pied, et humiliés par des membres de la *Special Operation Division* (SOD, Division des opérations spéciales), une unité spéciale de la police, et de l'ATU. Des étudiantes ont en outre été violées.

Complément d'information

En décembre 2000 a été publié un rapport des Nations unies démontrant de manière circonstanciée que le Libéria soutenait militairement le RUF, et que l'écoulement illicite de diamants provenant des zones contrôlées par ce groupe rebelle se faisait *via* le Libéria. Le 7 mars 2001, le Conseil de sécurité des Nations unies a réitéré l'interdiction des transferts d'armes vers le Libéria imposée en 1992. Il a en outre décidé que tous les États prendraient les mesures nécessaires pour empêcher toute importation directe ou indirecte de diamants bruts à partir du Libéria, ainsi que pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire de hauts responsables du Gouvernement libérien. Cette interdiction doit entrer en vigueur le 7 mai 2001, à moins que le Libéria ne satisfasse aux exigences du Conseil de sécurité, qui lui demande notamment ne plus soutenir militairement le RUF, d'expulser les membres de ce groupe rebelle qui se trouvent en territoire libérien, et de cesser toute importation directe ou indirecte de diamants bruts sierra-léonais qui ne sont pas contrôlés par le Gouvernement sierra-léonais au moyen du régime de certificat d'origine. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>